

Joële SCHNELL-JOSPIN

Habitant 19, Grande Rue

51120 LES ESSARTS lès SEZANNE

ENQUETE PUBLIQUE : Parc éolien de la BRIE des ETANGS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de porter au dossier ma contribution ci-jointe.

Me déplaçant régulièrement vers EPERNAY, je remarque, au fil des années, que l'horizon, au retour vers SEZANNE est en train de changer. Ce fut d'année en année et maintenant, de mois en mois, apparaissent de nouvelles éoliennes. Souvent je me suis dit : A ce rythme, l'horizon complet sera couvert, tant ces machines, de plus en plus hautes, sont visibles de très loin. Et de nuit c'est un spectacle hallucinant, envoûtant au point de devenir dangereux en conduisant !

Aujourd'hui, dès la sortie de MONTMORT, l'on distingue les parcs de SOISY AUX BOIS, CHARLEVILLE, LE GAULT-SOIGNY et, un peu plus vers droite, les parcs de MONTMIRAIL. Au-delà l'on discerne même celui du carrefour après Montmirail vers CHATEAU-THIERRY...

Il faut préciser ici que le Sézannais est déjà particulièrement servi dans cet envahissement éolien. En effet, si l'on ajoute aux parcs déjà en exploitation (plus de 60 machines) à ceux que l'on a réussi à débusquer (car l'omerta règne jusqu'au dernier moment), on dépasse le chiffre de 260 éoliennes, ce qui représente, sur ce secteur de la Marne, 10 fois la densité moyenne nationale !

Il est patent que les éoliennes, par leurs socles, transmettent des vibrations (infrasons) par le sol environnant, qui s'amplifient dans le volume des sous-sols et des habitations. Ces phénomènes ont été mis en évidence par des expérimentations et mesures de chercheurs Allemands et Suisses. Qui plus est, ils ont mis en évidence les effets qui en découlent et se manifestent, chez l'homme, au niveau du cerveau dans les zones proches de celles dédiées à l'audition. Il sera donc nécessaire, monsieur le Commissaire Enquêteur, de veiller à ce que les études nécessaires soient engagées afin de prendre la mesure de ces irradiations depuis les pieds des machines vers les habitations. Il ne peut plus être question de minimiser l'existence des infrasons compte tenu de ces recherches et notamment pour la parc de la BRIE des ETANGS avec une réelle concentration de machines aussi près des maisons. La conclusion de ces recherches met par ailleurs en évidence que les distances prévues des machines aux habitations sont bien insuffisantes. nul ne pourra prétendre que l'on ne savait pas.

Et ce parc de la BRIE DES ETANGS viendrait s'ajouter à ces chiffres qui donnent le vertige ? C'est affolant et grotesque.

De ce fait je suis, Monsieur le Commissaire Enquêteur, totalement opposée à cette implantation. Car, à terme, si l'on considère les projets en étude sur VAUCHAMPS, FROMENTIERES, JANVILLIERS..., il est facile de comprendre le but des promoteurs éoliens et qu'un tel alignement d'éoliennes sera ressenti, par le touriste-visiteurs, tel une « fermeture », une « barrière » donnant accès à une contrée « secondaire » de la Champagne.

Quels touristes, après avoir visité Reims ou Epernay, accepteraient de poursuivre leur voyage en champagne, entourés d'éoliennes de toutes parts, car c'est la tournure que prend déjà aujourd'hui le secteur Sézannais.

L'acceptation d'un tel projet serait un véritable affront à l'UNESCO, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les vignobles du Sézannais. La Champagne tout entière en serait meurtrie.

C'est même une honte de penser que la société SIEMENS-GAMESA a osé présenter une telle installation en cet endroit, par ailleurs chargé d'histoire.

Merci, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir porter mon analyse en complément de ce dossier.

Cordialement, Joële SCHNELL-JOSPIN